

JEU-CONCOURS SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2015

1 THÈME AVEC 3 QUESTIONS TOUS LES MOIS

N°4 : LES DISTRACTEURS AU VOLANT

- 1** Conduire avec un téléphone à la main est interdit et sanctionné par :
A/ Une amende forfaitaire de 135€ et le retrait de 3 points du permis de conduire
B/ Une amende forfaitaire de 75€ et le retrait de 4 points du permis de conduire
- 2** Envoyer ou recevoir un SMS à 90 km/h implique de :
A/ Quitter la route des yeux pendant 5 secondes en parcourant 125 mètres
B/ Quitter la route des yeux pendant 2 secondes en parcourant 42 mètres
- 3** Ecrire un message en conduisant multiplie le risque d'accident :
A/ Par 12
B/ Par 23

LE SAVIEZ-VOUS ?

 **AUDITIVE**

 **PHYSIQUE**

 **VISUELLE**

 **COGNITIVE**

Le smartphone est le seul dispositif, qui cumule les 4 sources de distraction qui peuvent détourner l'attention d'un conducteur

TOUT MOUN ABO !! PROCHAIN THÈME : LES CONTRÔLES ROUTIERS

En partenariat avec

FRANCE-ANTILLES



**1 CITROËN C1*
A GAGNER !**

*offerte par 

et 500 autres lots !!



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



**AUTO-ÉCOLE
SÉCURITÉ +**



AUTO ÉCOLE VERT PRÉ



**AUTO-ÉCOLE
CONDUITE VAUCLINOISE**



Détails et règlement disponibles sur www.martinique.pref.gouv.fr

Jeu gratuit sans obligation d'achat, s'adressant exclusivement à toute personne majeure résidant en Martinique. Les gagnants seront déterminés par tirage au sort, sous contrôle d'un huissier.

En application de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Photos non contractuelles.